



Bulletin d'adhésion 2009 Renouvellement

Entreprise ou Organisation :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Contact(s) :

Fonction(s) :

J'adhère en tant que :

Entreprise

Montant de l'adhésion :

2 000 €

Date et signature



Article 6 des Statuts: Membres cotisants

1 - Les membres "Institutionnels" sont :

- Les organisations publiques, parapubliques et administratives intervenant dans les domaines d'activités de l'Association ou intéressées par ses actions qui contribuent aux ressources de l'Association par une cotisation annuelle de membre institutionnel.
- Les organisations professionnelles publiques et privées, représentatives des utilisateurs et des prestataires de services de transport et qui cotisent dans les mêmes conditions.

L'adhésion des membres "Institutionnels" est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.

2 - Les membres "Entreprise" sont :

- Les entreprises utilisatrices ou prestataires de services intervenant dans la chaîne de transport, qui contribuent aux ressources de l'Association par une cotisation annuelle de membre "Entreprise".
- L'adhésion des membres "Entreprise" est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.



BUREAU DE PROMOTION DU TRANSPORT MARITIME DE COURTE DISTANCE (SHORT SEA)
Association Loi 1901

Siège social : 8, place du Général Catroux - 75017 PARIS

Correspondance & Bureaux : 47, rue de Monceau - 75008 PARIS Tél. : 01.53.89.52.41

Courriel : shortsea@shortsea.fr

<http://www.shortsea.fr>